



# Arsenic et vieilles archives!

Plongez au sein d'un registre des substances vénéneuses  
de 1901 ....



# Le document du mois

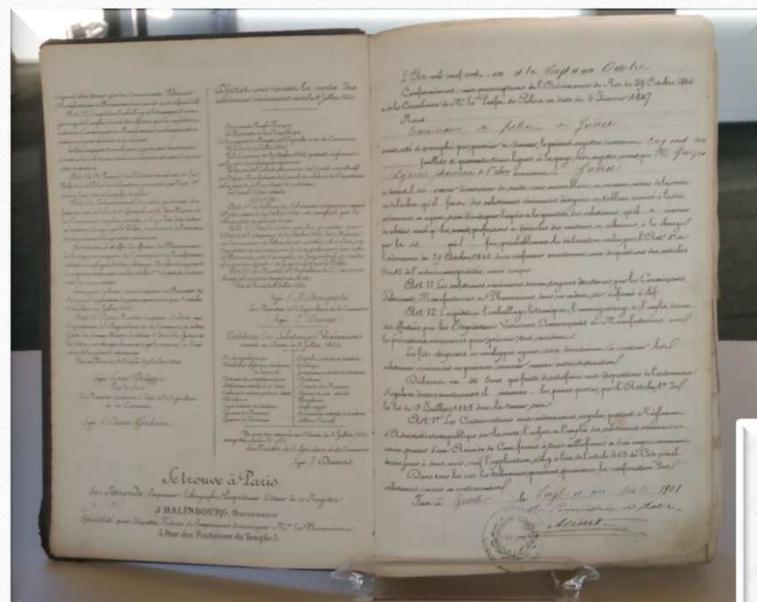
**Cote :** 175 J 5

**Nature :** document issu d'un don privé...

**Provenance :** l'ancienne pharmacie de Monsieur Glomot, située à Guéret.

**Désignation :** registre des poisons et des substances vénéneuses.

**Date d'entrée :** 27 février 2017.



# Petites lectures

Ce 19 avril 1902, a été prescrit à deux reprises de la cocaïne, du borate de soude et de l'eau distillée pour des gargarismes ...

200

Mois de \ Avril 1902.

Numeros d'Ordre	NOMS des Médecins et du Préparateur	Dates	PRESCRIPTIONS		QUANTITÉS			NOMS des Malades	PRIX
			Noms	Détail	Grammes	Centi	Milli		
19243	Gomot	"	Casati n°16	Cacao distillé de soude Glycose p <sup>re</sup> Chap à l'usage p. 18 par balle à 1 par jour	01				1 20
19244	Byasson	"	Gaspard	Cocaïne Borate de soude Sublimé de soude Eau distillée pour gargarismes.	20	3			1 80
19245	"	"	Dastès	de Borate de soude et Cocaïne 1 balle 12 à 15 par jour					2 40
19246	Byasson	"	Collatère	Cocaïne Borate de soude Miel rosat Eau de lavage pour collatère	1	3	15	Enfant Dix-huit Bouge et fièvre	1 10
19247	"	"	Dastès	de borate de soude	20				
19248	Paranis	"	Notier	Gaspard sirop de mélicanthine Bala Jalaf Eau de J. J. a. Cacao distillé de soude une cuillerée toutes les 2 heures	4	80	40	18 Lumbre	2 40

Arch. Inst. Pasteur, J. Hanckow, Sup. des Pharmacies 5. (Déposé)

# Pour la petite histoire

---

- Ce registre émane d'une obligation légale, comprise à l'article R517 dans le Code de la santé publique.
- Le pharmacien doit tenir un registre, nommé aujourd'hui registre des stupéfiants, sur lequel est inscrit le nom de la personne, la nature du produit, la quantité, les pertes éventuelles et l'emploi à faire....
- Ce registre doit être conservé dix ans après la dernière opération remplie. Il est signé par le Maire et il doit être présenté en cas de réquisition....
- Ce registre existe en version dématérialisée, mais ce n'est pas une obligation.

*De quoi désespérer Agatha Christie : les récits des aventures policières ne seraient pas possibles aujourd'hui!*

# Bibliographie

---

**Extrait du code de la santé:**

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000006801177/1988-12-31>

**Crédit Photo :**

iStock: <https://www.istockphoto.com>

Archives départementales de la Creuse.

**Remerciements à la pharmacie de Fressanges, à Guéret, pour les réponses techniques apportées.**